

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE : POURQUOI INVESTIR ?

Population

La terre comptera
9,3 milliards d'individus
en **2050**⁽¹⁾



Densité dans les villes

70% de la population mondiale
vivra en zone urbaine
d'ici **2050**⁽²⁾



Conditions climatiques

800 millions à **3** milliards de
personnes

pourraient souffrir de pénuries d'eau
chroniques en raison de sécheresses en
cas de réchauffement de 2 °C⁽³⁾

**Les enjeux de demain
... nécessitent de nouvelles solutions**

L'investissement responsable en est une !

Ca veut dire quoi ? **L'investissement responsable**
est un type de placement qui vise à concilier
recherche de performance économique et impact
social et environnemental !
Comment ? En finançant les entreprises et les
entités publiques qui contribuent à un
développement plus durable.

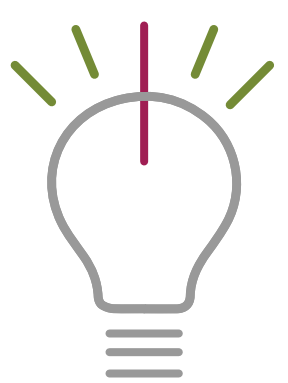
Les pouvoirs publics se mobilisent

La France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz
à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et, avec la
loi Énergie et Climat adoptée en 2019, à atteindre la
neutralité carbone en 2050 en divisant les émissions
par un facteur supérieur à six par rapport à 1990.

L'économie change !

Il s'agit de réussir à concilier le progrès social
et économique avec la sauvegarde de
l'équilibre naturel de la planète, c'est l'enjeu
majeur de ce début du XXIe siècle.

Source : www.novethic.fr



L'idée ?

Associer des critères financiers et des critères de nature
sociale, environnementale et de gouvernance d'entreprise
(ESG) !

Les placements responsables misent donc sur des
sociétés œuvrant à un avenir meilleur (réduction des
énergies fossiles, matériaux moins gourmands en
énergie...)

De nouvelles opportunités pour les entreprises !

Et ne pensez pas qu'il s'agit seulement d'une B.A
(bonne action)... Car les critères ESG peuvent-être
vecteurs de rentabilité. Les sociétés qui développent des
solutions directes ou indirectes répondant aux enjeux de
demain disposent d'avantages concurrentiels durables !

Et ça se développe !
Alors pourquoi pas vous ?

Investir dans l'investissement responsable pour vous, c'est :

- Cibler des investissements qui visent à résoudre des
défis sociaux ou environnementaux
- Concilier recherche de performance et impact social
et environnemental⁽⁴⁾
- Accompagner le financement des sociétés qui
œuvrent pour les enjeux de demain

La réglementation SFDR

Sustainable Finance Disclosure Regulation

La finance durable est devenue une véritable tendance de fond tant
pour les investisseurs institutionnels que privés.

Pourtant, si en France l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
avait publié des recommandations en matière de communications
aux investisseurs sur les approches ESG, la finance durable n'avait
pas de cadre réglementaire européen propre.

Mais c'est maintenant chose faite avec la réglementation SFDR
portée par l'Union européenne, entrée en vigueur le 10 mars 2021.

Vous avez dit SFDR ?

... un cadre réglementaire
pour la finance durable

(1) www.economie.gouv.fr

(2) ONU.

(3) ONU-Eau 2019.

(4) En contrepartie d'un risque de perte en capital.

Communication à caractère publicitaire.

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège
social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris cedex 13 - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le
numéro 08045100.

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris –
Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.- Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France
– 75013 Paris - www.im.natixis.com